

d'améliorer les conditions mentionnées dans la motion à l'étude, il ne lui serait pas difficile de prendre certaines initiatives. C'est, à mon avis, la seule manière dont le Canada pourra regagner la confiance des autres pays.

Je ne suis pas économiste, mais je ne puis comprendre pourquoi le Canada ne propose pas à ces autres pays des arrangements plus souples en matière de financement. Pour conclure, je dis qu'il est urgent de coopérer avec les autres pays du monde. Le Canada ne gagne rien à faire cavalier seul en ce qui concerne les ventes de céréales. Il devrait coopérer davantage avec les autres pays exportateurs du monde; ce qui plus est, le Canada pourrait donner l'exemple au lieu d'être le seul à mettre en œuvre un programme de réduction, comme l'opération LIFT. Il n'en est pas question dans les autres pays, mais ils louent la sagesse du Canada pour son programme de réduction des emblavures. Dans cette conjoncture, je suis sûr que les cultivateurs canadiens sont fort ennuyés de l'initiative du gouvernement actuel.

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre brièvement la parole au cours de ce débat. J'espère user de ce privilège pour faire consigner au compte rendu certains des bons côtés et des préoccupations que présente notre économie agricole aux yeux du cultivateur. Je ferai peut-être aussi des suggestions concernant les mesures que le gouvernement pourrait prendre à propos des problèmes qui se posent à n'en pas douter.

Je voudrais au départ préciser que je ne puis appuyer une motion laissant entendre que le gouvernement a délibérément poursuivi une politique destinée à déprimer notre économie agricole. Il se peut que certaines des directives données aient eu, et aient encore, des effets secondaires regrettables, comme la lutte contre l'inflation, le resserrement du crédit, l'équilibre du budget fédéral et la réévaluation du dollar. Elles ne visaient certainement pas délibérément le cultivateur. D'autre part, le gouvernement a pris des mesures positives pour soutenir l'économie agricole. Les avances de fonds ont doublé depuis un an ou deux. Le cours du blé domestique a été fixé à \$1.95½, de manière que les cultivateurs soient assurés de ce prix pour le blé destiné à la consommation intérieure. Il faudrait noter sur ce point que le blé se vendait à peu près ce prix-là il y a 20 ans. Maintenant que le principe du système à double cours a été établi, j'invite le gouvernement à porter à \$3 le boisseau le cours du blé destiné à la consommation intérieure, ce qui tiendrait compte de la hausse des prix et des coûts pendant ces 20 années.

• (3.10 p.m.)

Les cultivateurs canadiens, à quelques exceptions près, sont à la merci des marchés mondiaux où les prix font souvent l'objet de manipulations et de subventions par divers pays. Il nous faut une mesure efficace qui permette aux cultivateurs de s'organiser à l'échelle nationale afin d'exercer un contrôle efficace sur leur production et, compte tenu de la concurrence, d'avoir davantage voix au chapitre à propos des prix qu'ils touchent pour leurs produits. La Chambre est actuellement saisie d'une mesure mais il faudra peut-être y ajouter quelques dispositions supplémentaires de protection pour s'assurer que les producteurs exercent eux-mêmes un certain contrôle sur leurs organismes de commercialisation.

Les crédits supplémentaires pour 1969-1970, que la Chambre a approuvés il y a quelques semaines, révèlent la préoccupation du gouvernement au sujet de l'agriculture. Sur un total de 200 millions de dollars, plus de 150 millions ont été affectés à l'agriculture et on a voté un montant de 48 millions de dollars pour combler le déficit de la Commission canadienne du blé qui avait dû acquitter les prix initiaux du blé, de l'orge et de l'avoine en vue des livraisons pendant la campagne agricole 1968-1969. Sur ce montant, plus de 6 millions de dollars ont été affectés à la Commission canadienne du blé pour lui permettre d'effectuer les derniers versements relatifs aux livraisons de blé durum.

Si le gouvernement ne s'était pas soucié des besoins des cultivateurs, ce paiement n'aurait pas eu lieu. La loi sur la Commission canadienne du blé exigeait simplement que l'on utilise ce montant pour réduire de 48 à 42 millions de dollars le déficit dans l'intérêt du Trésor fédéral. Les milliers de cultivateurs qui ont touché ces montants pour le blé durum qu'ils avaient livré savent bien que c'est à cause de la décision consciente et bienveillante du gouvernement. Au nom de ces cultivateurs dont beaucoup m'ont écrit pour me remercier de ma participation à cette décision, je veux remercier maintenant le gouvernement d'avoir ainsi accru les recettes en numéraire des cultivateurs de céréales de l'Ouest. Ces crédits supplémentaires enfermaient un poste de plusieurs millions de dollars destinés à la Société du crédit agricole. Cet organisme est désormais autorisé à consentir des prêts destinés à fusionner de lourdes dettes à court terme contractées pour les terrains, les édifices et le matériel, et à répartir les paiements sur une période d'années plus longue, à des taux très inférieurs à ceux qu'exigent actuellement divers autres prêteurs.

Le poste le plus important des crédits supplémentaires était un montant de 100 millions